



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Le 18 janvier 2021 à 19h00**  
**Visioconférence**  
**ZOOM**

**COMPTE RENDU**

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 18 janvier 2021 à 19h00.

Présents :

Conseil d'administration :

Jérôme LIOT (Président), Dominique DENIS (Secrétaire générale), Loïc SEVELLEC (Trésorier), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo), André MORINEAU (Président CD22), Maël ALLEE (Président 29), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Jean PAVIOT (Président CD56), Myriam DEVAUX (Membre), Bruno KITCHEKEREKIAN (Membre), Anthony LE DANIEL (Membre), Didier LE SAUX (Membre), Isabelle MERRANT (Membre).

Invités :

Laurent COMMANAY (CTS), Jean-Pierre DECOSTERD (CTS), Killian COLLET (CTF), Franck ROBERT (CTF), Benjamin ASSIE (RAR), Patrick MENARD (chargé de mission).

Commissions :

Jean-Luc BARTOLI, David. BIZOUARN, Ronan FOUERE, Jean-Noël VINCENT.

Absents excusés :

Invités : Cédric ROUDOT

Début de la séance à 19h10

## SOMMAIRE

1. VICE-PRESIDENCES.....	2
2. NOMINATION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS .....	3
3. PLAN DE RELANCE (ETAT D'AVANCEMENT) / OTD BRETONS – COTISATIONS CLUBS.....	4
4. ASSISES REGIONALES.....	6
5. POINT SUR LE PROJET DU DOJO REGIONAL .....	6
6. RECOMPENSES .....	7
7. QUESTIONS DIVERSES.....	7

Jérôme Liot accueille les participants en présentant ses vœux pour la nouvelle année.



Il rend hommage à Monsieur Alain PROUFF, 4<sup>ème</sup> Dan et professeur du JC LOUDÉAC, décédé le vendredi 27 novembre 2020. Il précise que le Comité et la Ligue sont présents pour aider à la poursuite de l'organisation du club.

Le Président de la Ligue poursuit sur quelques informations introductives :

- Anthony LE DANIEL a été élu vice-président fédéral lors du dernier conseil d'administration fédéral. Il le félicite et précise l'importance d'une représentativité Bretonne à l'exécutif national.
- La Commission Violence a été mise en place par la fédération. Myriam DEVAUX, membre du Conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo et Thierry GUILMOTO, également membre du CA de ligue et Président du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine, participent à cette commission fédérale, eu égard à leurs connaissances de ces problématiques. Deux conventions sont en attente de signature, une avec l'association « les Papillons » et l'autre avec l'association « Colosses aux pieds d'argile ». La Ligue mettra en place une Commission idoine. Il rappelle que chacun doit être ouvert aux recueils des informations et qu'un protocole fédéral verra jour.
- Les membres du Conseil d'administration ont été sollicités pour voter électroniquement à la proposition de candidature de proposer les candidatures de :
  - Didier LE SAUX, membre du Conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo au Conseil d'Administration du Comité Régional Olympique et Sportif dont il est déjà membre
  - Loïc SEVELLEC, Trésorier de la Ligue de Bretagne de Judo , à la Conférence Régionale du Sport, (déclinaison bretonne de l'Agence Nationale du Sport) instance créée dans le cadre de la réforme de la structure sportive française.Les deux candidatures ont été validées par le vote.
- Le partenariat avec Adidas double D et KMJ a été renouvelé après appel à concurrence et dialogue de compétitivité (deux marques ont répondu, une troisième s'est manifesté trop tard). Anthony LE DANIEL précise que la proposition retenue était un peu plus avantageuse et de plus, s'il y avait eu changement d'équipementier, il aurait fallu rééquiper tout le monde.

## 1. VICE-PRESIDENCES

- Joël BOUCHER (Vice-président en charge de la culture Judo),
- Myriam DEVAUX (Vice-présidente),
- Bruno KITCHEKEREKIAN (Vice-président),
- Anthony LE DANIEL (Vice-président),
- Didier LE SAUX (Vice-président),
- Isabelle MERRANT (Vice-présidente).

**Décision : Approuvé à l'unanimité**

## 2. NOMINATION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

Jérôme LIOT souhaite que le fonctionnement des commissions évolue.

Nous allons nommer les responsables techniciens. A charge pour eux de se rapprocher des départements afin qu'ils disposent à minima chacun d'un référent départemental pour chacun des secteurs.

Les élus de ligue (ou chargés de missions) pouvant bien sûr être issus des départements seront nommés pour chacun des secteurs (1 élu référent par commission).

Une commission sera donc composée à minima de : 1 élu ou CdM référent + 1 responsable régional + 4 représentants des CD (3 si cumul).

Les compositions seront validées lors du prochain CA ou par consultation électronique.

- Commission Sportive : Jean-Noël VINCENT
- Commission Arbitrage : Ronan FOUERE  
Référent des commissaires Sportifs : Joel GICQUEL
- Commission Jujitsu : David BIZOUARN
- Commission Kata : Gilles QUENET
- Commission JPSH (Judo personnes en situation de handicap) : Killian COLLET  
(transition le temps de rebâtir cette commission)
- Commission CORG : Killian COLLET
- Commission Culture Judo : Joël BOUCHER
- Commission Activités Loisirs : Isabelle MERRANT  
Référent des Vétérans/Loisirs : Jean-Luc BARTOLI
- Commission Communication : Anthony LE DANIEL

Jean-Luc BARTOLI est favorable au rattachement de la Commission Vétérans à celle Activités Loisirs. L'objectif fédéral est d'ailleurs de développer la pratique de loisirs pour les vétérans.

En ce qui concerne la commission JPSH : Philippe BLANCHE a souhaité quitter la responsabilité de cette commission. Killian est d'accord pour être le référent CT de celle-ci, mais souhaite également un élu référent. Son rôle, en tant que CT sera d'aider à rebâtir cette commission.

Jérôme LIOT souhaite qu'Anthony LE DANIEL s'entoure de délégués pour cette mission de communication.

La Commission Violences sera mise en place après qu'il y ait eu un échange entre le Président de la ligue, la Secrétaire générale de la Ligue et les deux membres Bretons de la Commission Fédérale.

Laurent COMMANAY souhaite la mise en place d'une Commission Formation pour en faire le suivi, surtout sur les formations initiales. Jérôme LIOT lui précise que Didier LESAUX est le vice-président en charge de la formation.

Patrick MENARD est confirmé en qualité de chargé de mission en lien avec Dominique DENIS, Secrétaire Générale.

<b>Décision : Adoptés</b>
---------------------------

### **3. PLAN DE RELANCE (ETAT D'AVANCEMENT) / OTD BRETONS – COTISATIONS CLUBS**

#### **a. Etat d'avancement**

A la demande de Jérôme LIOT, Maël ALLÉE rappelle pourquoi un plan de relance est nécessaire. Il manque 160 000 licences. Un choc d'attractivité est nécessaire, surtout sur le tarif, par la mise en place d'un contrat entre les clubs et la fédération avec un abondement des OTD. Une baisse 60-70 euros de baisse de l'adhésion est envisageable.

Un fond d'état ciblé pour le sport permettra de proposer 100 000 licences à 40 € soit 4 000 000 €.

Quelle sera la prise en charge par les OTD, est à présent la question à débattre. D'autres visio seront mise en place pour finaliser cette partie.

Le contrat est basé sur une prise complète de licences. Les licences actuellement en portefeuille doivent être confirmées afin que le stock du panier à zéro et partir, ainsi, sur de nouveaux licenciés.

Suite aux réunions avec les présidents de CD + le national, il faut établir un contrat et rendre non-éligibles les clubs qui sont en dessous 60-70% de licences par rapport à la saison s-1, sauf cas particulier, dûment justifié.

Laurent COMMANAY rappelle que chaque OTD reçoit une ristourne pour chaque licence, donc c'est du gagnant-gagnant.

Pour Mael, ce sont les clubs qui décident en fin de compte. La fédération adressera à chaque licencié un courriel l'informant du dispositif qui lui a permis de s'inscrire (licence + cotisation)-à moindre coût. Les OTD pourront refuser des clubs qui ne s'insèrent pas dans cette dynamique vertueuse.

Anthony LE DANIEL souhaite que l'on tende la main pour aider les clubs (y compris ceux qui ne jouent pas le jeu) à entrer dans les clubs.

Ronan FOUERE informe que les parents d'élève demandent des remboursements des licences prises en septembre 2020.

Mael ALLÉE précise que les clubs pourront faire ce qu'ils veulent de l'aide reçue.

Ronan FOUERE souligne que les clubs sont en difficulté financière. Beaucoup attendraient plutôt septembre 2021. Pourquoi prendre une licence en mars alors que l'on va vraisemblablement vers de nouveaux confinements.

Rappel de Jérôme LIOT. : Il n'y aura pas de plan de relance s'il n'y a pas reprise d'activité

Bruno KITCHEKEREKIAN considère qu'il est compliqué d'expliquer à ceux qui ont payé plein pot en septembre 2021 avec peu d'activités alors que les autres auront une ristourne. La saison 2020-2021 est une saison blanche, il faut tabler sur un plan de relance plutôt pour septembre 2021 plus attractif qu'un petit coup au mois de mars. Isabelle MERRANT considère aussi que la relance ne doit pas se faire avant septembre 2021 et non en avril 2021 qui est plutôt de la communication.

Jérôme LIOT rappelle que sont en jeu 4 millions euros. Seront-ils là en septembre ? En cas de reprise tardive (avril – mai), il a proposé lors de la visio avec Sébastien NOLESINI que soit étudiée la solution de commencer la saison 2021-2022 en mai 2021 et ainsi d'avoir une saison de 16 mois.

Loïc SEVELLEC comprend que l'exécutif fédéral a-100 000 licences qu'il veut voir revenir. On sait que peu de licences sont prises en mars-avril et qu'il faut une grosse communication en septembre. Il faut réfléchir aux moyens à mettre en place s'il y a la relance ainsi que les montants à mettre en jeu.

Pour Killian COLLET, on peut faire rentrer de nouveaux licenciés. Toutes les fédérations ont perdu des licenciés. Il faudra essayer de fidéliser les nouveaux.

Ronan FOUERE souligne que, dès que c'est bon pour la reprise, les clubs vont faire le boulot.

André MORINEAU est d'accord avec Isabelle. En revanche, le courriel aux nouveaux licenciés mettra le bazar dans les clubs entre ceux qui se sont licenciés sans recevoir d'aides et ceux qui auront reçu une aide. Mais 4 millions d'euros sont-ils acquis et dédiés ? On ne sait pas. Promesse de l'état mais avec le plan de relance pour ceux qui n'ont pas pris leur licence.

Ce plan de relance est flou pour Bruno KITCHEKEREKIAN et peut mettre de la zizanie entre les adhérents des clubs et au-delà.

Anthony LE DANIEL précise que ce dispositif gouvernemental est à saisir qu'il y a une grosse attente. Dès qu'il y aura reprise, même en juillet, les parents mettraient les enfants au sport dans les clubs. Il va de soi qu'il y a de la communication en septembre.

Jean PAVIOT indique que la fédération doit adapter le plan de relance en fonction de la date de reprise d'activité. Les enseignants n'ont pas le moral. Jean PAVIOT a rencontré le Conseil Départemental du Morbihan pour avoir une aide pour la prise de licence. Il faut profiter de cette crise pour préparer, réinventer le judo de demain et penser aux professionnels. Il communique sur la relance à l'intention des clubs.

Franck ROBERT signale que les clubs seront prêts pour la relance, s'ils ont déjà des licences à un bon niveau.

Jérôme LIOT donne une semaine aux comités pour qu'ils échangent au sein de leurs CD. Les CT / RAR sont à leur disposition pour ces discussions.

La conférence des présidents s'attachera ensuite, avec les techniciens, d'œuvrer à la rédaction des contrats.

Il demande aussi qu'une Commission territoriale d'attribution soit créée pour décider de l'éligibilité des clubs aux aides, ce qui est adopté : 1 membre ligue + 1 membre par département + CT / RAR en voix consultative.

Benjamin ASSIE propose de voir avec les collectivités locales, s'il est possible qu'elles participent au plan de relance fédéral.

Jérôme LIOT précise que la participation de la ligue au plan de relance se fera à hauteur de 50% du résultat financier 2021 + l'ANS non fléché pour d'autres actions + un montant de réserve à définir. Il est impossible de définir un montant à ce jour puisque le bilan de Brest 2020 n'est pas encore définitif car une facture majeure de cet événement est l'objet d'échanges avec le national.

#### **b. Cotisations-club fédérales**

La question des cotisations-clubs fédérales est à intégrer dans le plan de relance. L'ensemble des membres s'accorde à dire qu'un geste doit être fait. La part régionale pourrait être de l'ordre de 50% sur la cotisation 2021. A charge pour chacun des comités d'adapter la remise.

**Décision : Principe du plan de relance adopté sous réserve de reprise pas trop tardive de l'activité**

#### **4. ASSISES REGIONALES**

La fédération souhaite la tenue d'Assises Régionales pour préparer des propositions pour l'AG fédérale 2021.

Le format ligue serait composé 50 personnes maximum qui viennent des comités départementaux, du CA ainsi que les délégués nationaux et régionaux, des professeurs, dirigeants, arbitres, haut-gradés etc... Le travail se fera avec des ateliers à thèmes sur la méthode d'un forum ouvert.

Il est impératif que cela ait lieu en présentiel, avant fin février. Mais il y a un stand-by à cause de la crise sanitaire.

Pour l'instant c'est impossible.

**Décision : Réflexion en cours sur les lieux susceptibles d'accueillir, en attente de jours meilleurs**

#### **5. POINT SUR LE PROJET DU DOJO REGIONAL**

Un courrier a été adressé au président de la fédération avec copie à David INQUEL, Vice-Président Communication et Partenariats en charge de l'immobilier, ainsi qu'à Tony, membre de l'exécutif de la Fédération pour demande de soutien de ce projet d'extension.

Bruno a rencontré l' élu rennais, Monsieur Frédéric BOURCIER, Conseiller municipal délégué aux Sports qui comprend la nécessité d'agrandir et rénover le Dojo régional, ce à quoi la ville est toujours favorable.

La région Bretagne est toujours partante.

La fédération apporterait une garantie.

Le dojo fait partie des équipements centre de préparation des jeux. Il faut être prêt pour 2023.

## 6. RECOMPENSES

Joël BOUCHER constate que la Bretagne ne propose pas assez de récompenses contrairement aux autres ligues. On doit être meilleur sur cette olympiade.

Le Morbihan a déjà fait ces demandes. Il faut que les départements mettent en place un délégué pour les récompenses afin qu'ils proposent des candidats. Il faut simplifier, qu'il y ait une procédure de relance automatique

Une nouvelle fiche sera à remplir accompagnée d'une lettre de motivation.

La date limite de réception des dossiers est le 23 février 2021.

Sandra renverra le guide des récompenses.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de la réunion 21h08

Dominique DENIS,  
Secrétaire Générale.

